

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège Social : Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse.

La Société EURO-CYCLES S.A informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni en date du Jeudi 12 Mars 2020, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2019 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019.

Les états financiers individuels de la société ont fait ressortir un Chiffre d'affaire en progression de 30% par rapport à l'année 2018, le résultat net d'exploitation a enregistré une augmentation de 86% par rapport à l'année 2018, passant de 4 633 492 DT à 8 623 341 DT en 2019.

Les états Financiers Individuels ont fait ressortir un résultat Net de l'exercice de 10 150 181 DT, les états financiers consolidés ont fait ressortir un résultat net de 8 729 728 DT.

Le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 1,090 DT par action (Un Dinar 90 millimes), et de convoquer les actionnaires de la Société pour :

- Une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 28 Mai 2020 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse dont l'ordre du jour est le suivant :
 - ❖ Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2019,
 - ❖ Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019,
 - ❖ Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés à la clôture de l'exercice 2019,
 - ❖ Proposition de distribution des bénéfices de l'exercice 2019 à raison de 1,090 DT par action,
 - ❖ Quitus aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019,
 - ❖ Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2019.
 - ❖ *Renouvellement du mandat des administrateurs M. MOURAD GHAZI et ABDELAZIZ BEN YOUSSEF pour les exercices 2020-2021 et 2022 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.*

Au vu de la situation sanitaire mondiale, le conseil d'Administration a confirmé et appuyé la bonne stratégie d'approvisionnement prise par l'entreprise pour faire face aux conséquences du COVID-19 tant sur le plan des achats que sur le plan productif et livraison aux clients.

A ce sujet, le conseil d'administration confirme que tous les engagements clients seront respectés.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*